

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 30/01/2017

*Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
Division Evaluation Environnementale Est*

Le Préfet de la Région Occitanie

à

Réf. Chr :
Nos réf. : 2016-004867
Affaire suivie par : Sandrine RICCIARDELLA
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 65 34 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Direction Départementale de la Protection des
Populations du Gard
Service santé animale et protection de
l'environnement - Bureau de l'environnement
Mas de l'agriculture
1120 route de St Gilles
CS 10029
30 023 Nimes cedex 01

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

**projet d'autorisation d'exploiter une cave coopérative de production de vin sur la commune de
Codognan déposé par SCA Vignoble de la voie d'Héraclès.**

Par courrier reçu le **29 novembre 2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité
environnementale, le dossier d'Autorisation d'exploiter une cave coopérative de production
de vin sur la commune de Codognan déposé par SCA Vignoble de la voie d'Héraclès.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur
le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Frédéric DENTAND